

Autorisation d'utiliser du désinfectant et des pansements

Chers Parents,

Dans le cadre de la vie en collectivité, des petites blessures et autres incidents peuvent arriver malgré toute la vigilance de l'équipe éducative.

Heureusement, dans la plupart des cas, ces évènements sont sans gravité et votre enfant peut être soigné par le personnel de la crèche. La blessure de l'enfant nécessite parfois de l'administration d'un peu de désinfectant, d'un joli pansement et de quelques mots de consolation.

À cet effet nous avons besoin de votre autorisation signée :

Nom, Prénom de l'enfant :
J'autorise l'équipe éducative de la Crèche Le Tsamala à administrer, en cas de
besoin, à mon enfant :
Désinfectant et solution de rinçage des plaies
Pansements
Je n'autorise pas l'équipe éducative de la Crèche Le Tsamala d'administrer
du désinfectant/pansement à mon enfant.
Les produits mentionnés ci-dessus sont fournis par la crèche. Tout autre
médicament doit être apporté par les parents en respectant le document
« Fiche de traitement » ou « La trousse à pharmacie de mon enfant ».
Lieu et date :
Signature(s) parent(s)/représentant légal :